

DEPARTEMENT DE LA
DORDOGNE

MAIRIE
LIMEUIL



Les Plus
Beaux Villages
de France®



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMEUIL

Séance du 29 août 2019

Nombre des Conseillers :

En exercice : 11 L'an deux mil dix-neuf le 29 août
Présents : 7 Le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL
Votants : 8 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la mairie, sous la présidence de
Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire
Date de convocation du Conseil municipal le 23/08/2019

PRESENTS : Laurence NINNIN – Nicole HULOT – Hélène MERINO – Jean Claude HERVÉ – Bruno DURAND –
Johannès VAN STRIEN – Francis MARIN

ABSENTS : Laëtitia MARTINS DA COSTA, Dominique RICHARD, Michel FOUILLET
Benoit BOUSSIQUET donne procuration à Bruno DURAND

Secrétaire de séance : Francis MARIN

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 juillet 2019 :

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juillet 2019.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité des membres votants.

1 – Présentation du rapport annuel du service d'adduction d'eau potable de la commune de Limeuil :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'adduction d'eau potable de la commune de Limeuil pour l'exercice 2018.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

2 – Remboursement sinistre :

Monsieur le Maire rappelle qu'une déclaration de sinistre a été faite pour le chapiteau endommagé lors du tournoi de foot des vétérans des plus beaux villages de France.

La MAIF a remboursé la totalité des frais estimés pour la réparation soit 4130 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide d'accepter ce remboursement d'un montant de 4130 €.

3 - Participation financière à la destruction des nids de frelons asiatiques :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la communauté de communes de la Vallée de l'Homme participe à hauteur de 40% de la facture pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

Monsieur le Maire propose que la commune contribue également.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 3 voix contre et 5 voix pour décide d'allouer une participation financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de fixer la participation de la commune à hauteur de 20%, il restera donc 40% à la charge des administrés.

– Informations diverses

Monsieur le Maire présente le dernier projet de l'aménagement du bourg après consultation de l'ABF ainsi que le dernier chiffrage qui reste dans l'enveloppe prévue. Le permis d'aménager peut être déposé pour que les travaux puissent commencer début 2020.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les résultats de l'analyse des eaux de baignade sont excellents.

Les recettes pour les horodateurs s'élèvent à ce jour à 56 700 €.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de Monsieur Lachaudru remerciant la commune ainsi que les associations pour la manifestation de « l'activité pêche » lors de la journée de la grande tablée du confluent.

La boule du confluent souhaite installer un mobil home à côté du terrain de boule. Le conseil municipal autorise l'installation de ce mobil home à condition que ce dernier s'intègre dans le paysage (bardage bois).

Une réunion publique concernant l'adressage aura lieu cet automne.

Le secrétaire de séance
Francis MARIN

Le Maire
Jean-Claude HERVÉ